

Directives concernant le Mémoire de Bachelor FLE

1. Définition

Le Mémoire de Bachelor (MB) est un travail de recherche scientifique et autonome : il se fonde sur une enquête objective et est réalisé individuellement. Il peut être effectué en linguistique, en littérature ou en civilisation et le choix du domaine déterminera celui de la directrice/du directeur de mémoire (DM).

Il comporte 18 à 20 pages (env. 50'000 signes, espace non compris) et comprend : une page de titre avec les coordonnées de l'étudiant-e et le nom de la/du DM ; un résumé de 250 mots au maximum (sur une seule page), une introduction (délimitation du sujet ; annonce du plan), un développement du sujet (partie centrale : état de la question, analyses, etc.), une conclusion (synthèse ; résultats, ouverture éventuelle sur d'autres problèmes), suivis d'une bibliographie, de la table des matières et d'éventuelles annexes. La pensée y est articulée de manière claire et argumentée, dans une forme soignée, avec notamment des normes typographiques cohérentes et systématiques. Sa réalisation s'appuie sur les cours de 3^e année du Module 8 : Ecrits académiques et Méthodes de recherche.

2. Etapes

- Une fois un sujet choisi, une problématique délimitée et un questionnement défini, l'étudiant-e s'approche de sa/de son DM. Il/elle rassemble des informations bibliographiques à ce sujet et, après des premières lectures, établit un plan de travail, qui sont soumis à la/au DM.
- La rédaction des différentes parties d'analyse du Mémoire mène ensuite à la rédaction de l'introduction et de la conclusion. Elles peuvent être soumises en cours de recherche à la/au DM.
- Le document final est déposé en deux exemplaires papier au secrétariat au plus tard un mois avant la soutenance. La déclaration sur l'honneur contre le plagiat y est insérée et signée en original.

3. Calendrier

- Septembre-novembre : approche du sujet, recherches bibliographiques, lectures ;
- Fin novembre (au plus tard) : délimitation du sujet et premier entretien avec la/le DM ;
- Décembre-avril : recherche et rédaction des parties (éventuellement relues par la/le DM) ;
- Début mai : relecture finale ;
- Mi-mai : dépôt du document ;
- Juin : soutenance.

4. Validation

- Le Mémoire est défendu oralement lors d'une soutenance qui dure 30 minutes et qui peut avoir lieu en dehors de la session d'examens. Une présentation de 10 minutes par la/le candidat-e est suivie d'une discussion et de questions.
- La note finale, qui vaut comme évaluation interne, porte sur le document écrit et sur sa soutenance orale. L'évaluation tient notamment compte de : la capacité à mobiliser des compétences acquises ; la qualité de l'analyse proposée ; la pertinence de l'information réunie ; la forme du travail (articulation logique, correction de la langue, respect des normes, etc.) ; la qualité de la présentation et des réponses apportées durant la soutenance.

Prof. Loris Petris
Responsable du BA, octobre 2021